



PICK'INFOS

Mars 2021

Compte-rendu municipal - Informations mairie, associations, diverses

Mairie de BESSENAVY

Horaires d'ouverture au public

Lundi : 13h30 - 18h30

Mardi, mercredi et jeudi : 8h30 - 12h00

Vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30



mairie@mairie-bessenay.fr

Tél : 04 74 70 80 07

Fax : 04 74 70 87 19

www.mairie-bessenay.fr

Facebook : Bessenay le village qui 'd'etonne

DU NOUVEAU DANS LE DOSSIER SANTE

Le 21 octobre 2020, un courrier a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres pour vous informer des démarches en cours concernant la recherche de médecins et kinésithérapeutes.

Nous vous communiquons aujourd'hui l'état d'avancement de nos recherches démarrées dès le début du mandat avec un groupe de travail au sein du Conseil Municipal.

Pour les kinésithérapeutes, comme vous le savez déjà (information dans le Pick'Infos de février) M. Joël BRUN commence à consulter dès début avril à l'Espace Santé. Des contacts sont toujours en cours avec d'autres kinésithérapeutes.

Le Centre de Santé MEDEOR va démarrer prochainement son activité à l'Espace Santé. En effet, nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée progressive du Dr Christophe LONGUET dès le 1^{er} juin prochain :

- Durant le mois de juin il sera présent au centre de santé un jour par semaine (les lundis) pour uniquement la vaccination Covid sous condition de livraison de vaccins.
- Puis, à partir du 1^{er} juillet, il sera présent pour des consultations, deux jours par semaine.
- Dès le 1^{er} septembre, il sera à plein temps.

Ce nouveau professionnel de santé a déjà une solide expérience professionnelle, il est généraliste avec une spécialité gynécologie. Une assistante médicale va être recrutée pour démarrer à mi-temps le 1^{er} juillet et à plein temps le 1^{er} septembre.

Le 2 novembre verra l'arrivée d'un deuxième médecin généraliste M. Nourddine BESSOUIA, 27 ans actuellement en perfectionnement dermatologie.

Le directeur de ce centre est M. Rodolphe CALANDRY, M. Fabien RAY (un homonyme !) sera le coordinateur.

Le groupe de travail et le maire ont joué un rôle de facilitateur dans ce dossier, aucun frais n'a été engagé par la mairie pour l'embauche de ces médecins. Nous avons suivi l'avancée des recherches via des visioconférences ou contacts téléphoniques réguliers avec M. CALANDRY avec qui nous entretenons de bonnes relations. Nous souhaitons à ces nouveaux professionnels de santé une bonne intégration dans notre village.

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que nous souhaitons partager avec tous ces bonnes nouvelles, sachant que nous restons toujours engagés dans les recherches d'autres kinésithérapeutes.



Mme Karine FOREST et M. Rodolphe CALANDRY

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 mars 2021

Présents : Mesdames et Messieurs FOREST, BORGOGNO, BOUYEYRON, MICOLON, FERRIERE, LOMBARD, CROCI, PIRAUD, HYVERNAT, BLANC, BRENIER, NAILI, DELPEUX, DESFARGES, FOUILLET, PINET, TULOUP, MALIGEAY, VICENTE

La séance est ouverte à 19 h 30. Mme le Maire indique que la séance ne pouvant accueillir de public en raison des conditions sanitaires, elle fait l'objet d'une retransmission en direct.

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

Florence DELPEUX est nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 03/2021DE01 : Approbation du Compte Administratif 2020

Le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal présente un excédent global de clôture de **411 012.10 €** qui se décompose comme suit :

- excédent de fonctionnement : **277 493.08 €**,

- excédent d'investissement : **133 519.02 €**.

Le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention, approuve le compte administratif 2020.

Délibération n° 03/2021DE02 : Approbation du Compte de Gestion 2020

Après avoir entendu et voté le compte administratif de l'exercice 2020, le conseil municipal approuve, par 17 voix pour et 2 abstentions, le compte de gestion 2020 du percepteur, identique au compte administratif.

Délibération n°03/2021DE03 : Affectation du résultat 2020

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2020 proposée ainsi qu'il suit :

- l'excédent de fonctionnement s'élevant à 277 493.08 € sera affecté à la section d'investissement, article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »,

- l'excédent d'investissement s'élevant à 293 288.16 € (soit l'excédent 2020 de 133 519.02 € ajouté à l'excédent 2019 de 159 769.14 €) sera affecté à la section d'investissement, article 001 « solde d'exécution reporté ».

Délibération n° 03/2021DE04 : Vote des taux

Compte tenu de la réforme de la fiscalité locale, la taxe d'habitation sera compensée par une part supplémentaire de taxe foncière pour les communes et une compensation de l'état calculée à l'aide d'un coefficient correcteur. Ainsi, la part départementale de la taxe foncière, s'élevant pour notre département à 11.03 %, reviendra désormais aux communes.

Madame le Maire propose au conseil municipal, qui l'approuve à l'unanimité, de ne pas augmenter, pour cette année 2021, les taux communaux des taxes qui s'établissent donc comme suit :

- Taxe foncière : 26.32 % (taux communal 15.29 % + taux départemental 11.03 %),
- Taxe foncière sur le foncier non bâti : 41.58 % (taux communal)

Délibération n° 03/2021DE05 : Subventions aux associations

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, les subventions aux associations pour l'année 2021 ainsi qu'il suit :

Restos du Cœur	250 €	
Secours populaire l'Arbresle	250 €	
SOL L'Hirondelle	235 €	0.10 €/habitant
Apicité	350 €	

Conseil Parents d'Elèves	230 €	Participation des prix CM2 (10 € par élève)
Coopérative scolaire / IME	1 000 €	Noël : 100 € par classe + classe IME
Nuit du conte	250 €	Conteur bibliothèque + festival
Association Béchamel	600 €	Organisation de la Fête de la Musique
Comité des Fêtes	3 500 €	Feu d'artifice
Echo des Vallons	1 000 €	Prestations aux différentes manifestations
MJC de l'Arbresle	129 945 €	Gestionnaire du périscolaire et centres de Loisirs
ACOLEA	87 965 €	Gestionnaire du multi-accueil Les Griottes
Association du personnel communal	1 000 €	
ADMR	12 792 €	Participation au financement du loyer dans l'Espace Santé (avec Brussieu et St Julien s/Bibost)

Délibération n° 03/2021DE06 : Fiscalisation des charges SYDER

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la fiscalisation des charges SYDER s'élevant à 91 385.84 € pour l'année 2021.

Délibération n° 03/2021DE07 : Vote du Budget Primitif 2021

Le budget 2021 est équilibré, sans emprunt, et s'élève à 1 457 623.00 € en section de fonctionnement et 775 420.57 € en section d'investissement.

Les principaux projets d'investissement inscrits à ce budget sont :

- Le remplacement des toilettes publiques par des toilettes auto nettoyantes sur les 3 sites du Parc Municipal, de la Place du Marché et de la Brévenne,
- Des travaux de voirie,
- Le remplacement du tracteur du service technique,
- La rénovation de l'accueil mairie et de la salle d'honneur avec l'installation d'un système de visioconférence.

Un budget en faveur d'un projet d'urbanisme est également inscrit pour pouvoir intervenir sur le développement urbanistique de la commune en cas de besoin.

Le budget est accepté par 18 voix pour et 1 abstention.

Délibération n° 03/2021DE08 : Convention ULIS St Genis Les Ollières

Un enfant domicilié sur la commune est accueilli en classe ULIS par l'école de St Genis Les Ollières. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature d'une convention avec cette commune pour la participation aux frais de scolarité à hauteur de 275.00 €.

Délibération n° 03/2021DE09 : Département, demande de subvention au titre des amendes de police 2021

Dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, il est possible de demander une subvention au Département pour des travaux liés à des opérations pour la circulation routière. Il est proposé au conseil municipal, qui l'approuve à l'unanimité, de déposer un dossier dans le cadre de la sécurisation de l'entrée d'agglomération située sur la RD 24 avec la mise en place d'un passage piéton au niveau de l'aire de St Irénée.

Délibération n° 03/2021DE10 : Tableau des effectifs

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le tableau des effectifs suivant :

Catégorie	Cadre d'Emploi	Effectif	Vacant/pourvu
A	Attaché territorial	1	pourvu
B	Rédacteur	1	Vacant
C	Adjoint Administratif	2	pourvus
	TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	4	

C	Agent de maîtrise	2	pourvus
C	Adjoint technique	9	pourvus
	TOTAL FILIERE TECHNIQUE	11	
C	ATSEM	3	pourvus
	TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE	3	

Délibération n° 03/2021DE11 : Modification du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Considérant que le personnel de la commune de Bessenay peut être appelé, selon les nécessités de service, à effectuer des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail sur la demande du maire, il est proposé au Conseil Municipal, qui l'accepte à l'unanimité, d'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents titulaires et contractuels de catégorie C et B répondant aux conditions réglementaires d'octroi.

Délibération n° 03/2021DE12 : PLU, modification n°3

Il est proposé au conseil municipal de faire évoluer le PLU principalement suite à l'application des lois ALUR et LAAF sur la gestion des secteurs agricoles et naturels et ainsi :

- mettre à jour l'inventaire des constructions pour lesquelles un changement de destination peut être autorisé en zone agricole,
- faire l'inventaire des constructions en zone N pour lesquelles les possibilités de changement de destination peuvent être maintenues,
- maintenir en zone N les possibilités d'extension des constructions existantes et de construction d'annexes, de surfaces modérées,
- préciser le règlement de la zone agricole afin de permettre l'implantation de tunnels pour le stockage de matériel sous certaines conditions.

Ces évolutions ne portant pas atteinte à l'économie générale du PADD et ne comportant pas de graves risques de nuisances, il est proposé d'engager une modification n°3 du PLU, en application de l'article L.153-36 du Code de l'Urbanisme.

Jacques Maligeay regrette le manque d'ambition en termes d'urbanisation que traduit le choix de cette modification.

Madame le Maire rappelle que le SCOT en vigueur prévoyait 2410 habitants sur la commune de Bessenay à l'horizon 2020 et que cet objectif a été pratiquement atteint avec 2393 habitants à ce jour alors qu'il reste des zones à urbaniser (zone UA toujours disponible). Le fait de lancer une révision du PLU exposerait donc la commune au risque de perdre des espaces à urbaniser au profit de zones agricoles ou naturelles.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'engager une modification n°3 du PLU.

Délibération n° 03/2021DE13 : Nomination d'un référent bois-forêt

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais qui coordonne les actions relatives à la filière bois/forêt, afin d'améliorer la communication avec les communes, demande la nomination d'un référent bois-forêt au sein du conseil municipal. Fabrice Piraud propose sa candidature. Il est élu à l'unanimité.

Daniel Lombard indique que le SOL entame cette démarche dans l'objectif de trouver des ressources bois à proximité des territoires en vue du développement de la construction bois, dans le cadre notamment de la transition écologique.

Délibération n° 03/2021DE14 : Nomination des référents PDIPR

Le pôle tourisme de la CCPA souhaite relancer le projet de Fiches Vertes avec comme principe une balade au départ de chaque commune du territoire. Pour cela, le travail de création de l'itinéraire se fera en partenariat avec les référents PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées) de la commune. Il convient donc de désigner les 3 nouveaux référents pour ce mandat. Bernard Blanc, Murielle Bouveyron et Mireille Hyvernats sont volontaires. Ils sont élus à l'unanimité.

Délibération n° 03/2021DE15 : Tarif des droits de place pour « Bessenay, fleurs et arts »

Le conseil municipal doit se prononcer sur le droit de place dans le cadre de la manifestation « Bessenay, fleurs et arts ». Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs suivants :

- 35.00 € pour les horticulteurs,
- Gratuité pour les commerçants et artisans dont le siège social est sur la commune de Bessenay,
- 25.00 € pour les autres exposants pour un emplacement de 2.20 ml.

Délibération n° 03/2021DE16 : Projet de pacte de gouvernance entre les communes et la CCPA

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité sur le projet de Pacte de Gouvernance entre les communes et la CCPA.

Madame le Maire indique que ce pacte de gouvernance décline les modalités de gouvernance de la CCPA en prévoyant notamment la co-construction des politiques publiques, l'élargissement de la composition des instances de décisions, comment mieux diffuser et partager l'information et la mise en place de nouveaux outils de solidarité.

Décisions du Maire

Madame le Maire fait part au conseil municipal de :

- 6 renouvellements de concession au cimetière.
- l'encaissement d'indemnités d'assurances à hauteur de 2454.88 € au titre du sinistre de voirie Rue du Nord et 480.00 € de remboursement de frais d'avocat.

Travaux des commissions

○ Bâtiments communaux

Toilettes publiques : le marché est en ligne. Les réponses sont attendues pour le 30 avril 2021. Les trois sites seront équipés en trois temps :

- Parc Municipal : Septembre 2021,
- Centre bourg : Décembre 2021,
- La Brévenne : Mars 2022

Salle d'honneur / secrétariat de la mairie : un état des lieux est en cours pour définir les besoins.

○ Manifestations

- Retour distribution cadeaux des aînés : 330 cadeaux ont été préparés, 310 distribués environ et 290 bons utilisés, soit 4 350 € dépensés chez l'ensemble des commerçants de Bessenay, Outre l'action sociale réalisée auprès des aînés, cette opération a donc été une réussite d'un point de vue économique, en cette période compliquée.

- Bessenay, fleurs et arts : la commission travaille sur la nouvelle formule de la manifestation du 08 mai qui s'intitule désormais « Bessenay, fleurs et arts » et qui comprendra une partie horticulture et une partie métier d'arts.

La commission continue à travailler à la préparation de cette journée tout en sachant qu'elle ne pourra peut-être pas avoir lieu. Un intermède musical est prévu à l'occasion de la pause déjeuner avec le groupe Loumani (dont l'interprète est artiste et artisan luthier), mais également des rencontres avec des auteurs dans l'après-midi, des contes pour enfants... Le comité des fêtes organiserait son mâchon sur le parking de la salle des fêtes.

Attache a été prise avec la Préfecture pour l'organisation de cette journée. A voir si elle sera maintenue.

○ Vie Economique

- Marché de producteurs : il a débuté le 05 mars et les retours des exposants et des clients sont positifs. L'arrivée d'un nouveau producteur de viande de porc et charcuterie est prévue pour le mois de Mai. Un début très encourageant pour la commission qui poursuit ses recherches pour trouver 2 ou 3 autres producteurs et ainsi compléter l'offre.

- Rencontre CCPA : La commission travaille sur les problématiques que peuvent rencontrer les commerces. Une rencontre va avoir lieu avec Anthony Martinez de la CCPA et la CAPA

(Association des Commerçants et Artisans du Pays de l'Arbresle) pour faire un état de santé du commerce de proximité sur la commune. Cela permettra par la suite de donner la feuille de route pour recevoir individuellement les commerçants.

A noter qu'un nouveau commerce ouvrira ses portes d'ici l'été à la Brévenne.

○ Informatique

- Maintenance informatique : Un nouveau prestataire a été retenu.
- Plan de relance numérique : l'état propose des subventions dans le cadre du plan de relance pour l'informatisation des classes des écoles. Un dossier a été déposé.
- Equipement audio et vidéo de la salle d'honneur : le budget ayant été voté, les travaux vont pouvoir débiter.

○ CCAS

- Logement d'urgence : il est opérationnel. Les travaux sont terminés et le logement a été remeublé. Un grand merci aux agents techniques, à Delphine Vicente et Mireille Hyvernats qui ont œuvrés ainsi qu'à tous les généreux donateurs qui ont permis d'équiper ce logement. Un règlement a été rédigé pour son utilisation.
- Création d'un dépliant social qui se nommera « Lien Social », reprendra des informations variées et diverses en lien avec la solidarité, le social... et sera joint au Pick'Infos une fois par trimestre.
- La commission permanente continue son travail d'accompagnement des administrés en difficulté et développe une collaboration avec l'ADMR sur des dossiers communs. L'ADMR a par ailleurs interpellé les cinq communes sur lesquelles elle œuvre car cette association rencontre de réelles difficultés de recrutement et les interventions chez les bénéficiaires pourraient être limitées à très court terme.

○ Voirie

Quelques rappels :

- La Combe : comptage des véhicules, il n'a pas encore été réalisé ; en effet, entre le couvre-feu et le confinement à nouveau en vigueur, la circulation n'est pas totalement représentative. Il aura donc lieu dès que la situation sanitaire permettra de lever les dispositifs en place. Le coussin berlinois a, quant à lui, été enlevé car, mal posé, il n'a pas résisté aux passages. Dès que le comptage aura été effectué, et en concertation avec la CCPA, des solutions seront proposées.
- La Brévenne : Un comptage est également prévu et, comme pour La Combe, sera mis en œuvre dès l'issue à la crise sanitaire trouvée. Un contact a également été pris avec le Département du Rhône pour sécuriser le hameau. Nous attendons leur retour.
- Chemin des Grandes Gouttes : un arrêté a été pris, interdisant le passage à tout véhicule, à l'exception des 2 roues, en raison d'un affaissement du chemin à hauteur de la rivière Glavaroux. Une étude est en cours pour conforter le talus.
- Traçage : les tracés disparaissent, notamment la zone bleue sur la place. Un relevé exhaustif a été réalisé et des reprises de traçage auront lieu au travers d'un marché mutualisé CCPA.
- Projets 2021 : une consultation sera lancée pour :
 - *la réfection d'une partie de l'enrobé de la Rue du Nord,
 - *la réfection de l'impasse de la Forge,
 - *l'impasse des Lavandières après régularisation puisqu'une partie de l'allée des Lavandières est pour partie sur un terrain privé,
 - * le caniveau impasse de la Combe.
- Il est en outre prévu de remplacer le tracteur et d'acheter une remorque multifonctions.

○ Communication

- Les panneaux d'affichage sous la halle ont été nettoyés et l'organisation repensée. Ainsi, les panneaux sont maintenant attribués par thème aux associations qui auront également la possibilité de communiquer via le panneau lumineux. Les panneaux devant la poste sont, quant à eux, entièrement dédiés à l'information communale.
- Le travail sur le logo de la commune est terminé ; il est à découvrir dans ce Pick'Infos avec en dernière page toutes les explications concernant les choix faits par la commission.

Mars 2021

 Lien Social 



EDITO

Au cours de sa vie, chacun d'entre nous peut se retrouver confronté aux problèmes liés à l'âge, la santé, le handicap, la précarité, le logement, l'isolement... Le Centre Communal d'Action Sociale a pour mission d'accompagner les personnes les plus fragilisées. La proximité, l'implication pour le développement social sont des atouts précieux pour que le Centre Communal d'Action Sociale offre le meilleur accompagnement possible accessible au plus grand nombre. Pour cela, le Centre Communal d'Action Sociale s'appuie sur un réseau de partenaires que nous vous présenterons au fil des éditions. Un service de proximité auquel nous sommes attachés car il est un élément important du bien vivre ensemble. Bonne lecture.

LE CCAS

Qu'est-ce qu'un CCAS ?

Un Centre Communal d'Action Sociale ou CCAS est un établissement public chargé d'exercer les compétences détenues par la commune en matière d'action sociale. C'est le deuxième organisme social le plus connu des Français, derrière les caisses d'allocations familiales.

L'administration de cette structure est assurée par un conseil d'administration présidé par le maire et composé, pour moitié, d'élus de la commune et, pour moitié, de personnes nommées pour leurs compétences.

Cet organisme intervient à l'échelon local et sa compétence s'exerce sur le seul territoire de la commune.

A qui s'adresse le CCAS ?

Le CCAS est une structure de proximité qui s'adresse à tous les habitants de la commune, de la petite enfance aux personnes âgées.

Cet organisme fournit en effet des renseignements et des services à divers publics. Il a pour mission de répondre aux besoins sociaux de l'ensemble de la population : des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficultés.

Quel est le rôle du CCAS ?

Accueillir et orienter vers le bon interlocuteur, mettre en place en collaboration avec les différents organismes sociaux et associations les aides sociale, financière et alimentaire, établir les demandes de logements sociaux, gérer les hébergements d'urgence, la domiciliation pour les personnes sans domicile fixe. Renforcer le lien intergénérationnel.....

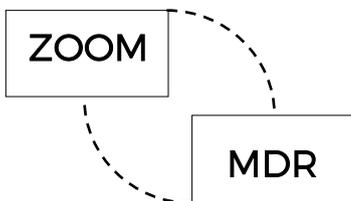
Composition du CCAS de Bessenay :

Présidente : Mme Karine FOREST.

Vice-Présidente : Mme Murielle BOUYEYRON.

Membres élus : Mesdames Chrystèle BRENIER, Corinne TULOUP et Messieurs Daniel LOMBARD, Jacques MALIGEAY.

Membres nommés : Mesdames Simone MARCHAND, Nathalie COUTAVE, Caroline DESREMAUX, Noëlle VANVYNCKT, Anne-Marie NOTTER.



Maison Du Rhône de L'Arbresle (Mercredi, Jeudi, Vendredi)
 493 rue Claude Terrasse 69210 L'Arbresle
 04.74.72.08.40
Maison Du Rhône de Vaugneray (Lundi, Mardi)
 1 Le Boulevard des Lavandières 69670 Vaugneray
 04 78 45 78 20

Animé par la volonté d'être au plus proche des citoyens pour proposer des services de proximité, le Département offre 20 points d'accueil principaux sur son territoire. Ces Maisons Du Rhône (MDR) ont pour mission de gérer tous les domaines relevant du champ des solidarités, enfance, personnes âgées ou en situation de handicap, insertion sociale...

Pôle social :

Accueil, évaluation, orientation et accompagnement social...

Pôle personnes âgées et handicapées :

Aide à l'autonomie: allocation départementale personnalisée (ADPA), prestation de compensation du handicap (PCH), aide sociale...

Pôle insertion :

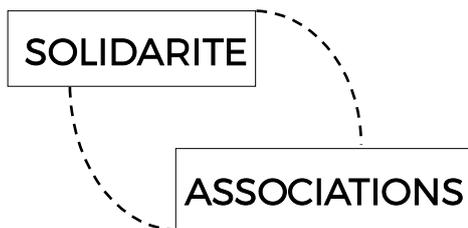
Aide à l'intégration en matière d'insertion (RSA), de logement (FSL), fonds d'aide aux jeunes (FAJ)...

Pôle enfance :

Protection de l'enfance, aides éducatives et soutien aux familles. Prévention, suivi des familles d'accueil.

Pôle santé :

PMI : consultations, bilans de santé scolaire, actions diverses d'éducation pour la santé. Recrutement et agrément des assistant(e)s maternel(les).



L'association caritative Le Chaudron du Cœur existe depuis plus de 20 ans. Elle a pour but de venir en aide aux personnes en difficulté matérielle, du canton de l'Arbresle et des communes environnantes.

Le Chaudron du Cœur, c'est une équipe d'environ 30 bénévoles soutenue par des professionnels de l'alimentaire : boulangers, épiciers, industriels et donateurs.

Association Le Chaudron du Cœur
 Maison des Associations
 33 Bis, rue Gabriel Perri
 69210 L'Arbresle

 06 87 89 76 69

6 à 7 collectes par an sont organisées par les bénévoles dans les différents supermarchés du canton de l'Arbresle. Les distributions ont lieu tous les vendredis dans la salle Lucien Thimonnier (stade municipal de l'Arbresle) à partir de mi-novembre jusqu'à mi-avril de 9h à 11h. Pour bénéficier de la distribution alimentaire, vous devez vous rendre à la salle Lucien Thimonnier avec votre avis d'imposition, votre carte d'identité, les papiers de la CAFAL et une quittance de loyer.

Pour la prochaine saison 2021/2022, les pré inscriptions auront lieu le vendredi 5 novembre 2021 de 9h à 12h à la salle Lucien Thimonnier. Bien entendu, en cours d'année, les inscriptions sont possibles. La 1ère distribution pour les bénéficiaires aura lieu le vendredi 12 novembre de 9h à 11h.



Secours Catholique
5C, rue Berthelot
69210 L'Arbresle

04 27 02 80 01
06 14 78 26 48

Le Secours Catholique a depuis 2010 une antenne locale à L'Arbresle. Une équipe de bénévoles propose régulièrement des actions de solidarité.

- ◆ Accueil individuel des personnes en difficulté, écoute, aides ponctuelles.
- ◆ Accompagnement à la scolarité.
- ◆ Ecrivain public
- ◆ Atelier couture
- ◆ Sophrologie Bien-être
- ◆ Les mercredi après-midi activités au choix, autour d'une boisson...

L'équipe de bénévoles de l'Arbresle vous reçoit le lundi de 9h30 à 11h30 pour étudier avec vous l'accompagnement que le Secours Ca-



Secours Populaire Français
Comité du Pays de l'Arbresle
33 bis, rue Gabriel Péri
69210 L'Arbresle

07 68 07 42 00

Une trentaine de bénévoles du Secours Populaire du Pays de l'Arbresle œuvrent dans le but de pratiquer une Solidarité Généraliste au profit de tous.

Près de 200 personnes aidées au sein de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle et alentours en 2020.

Deux permanences à la Maison des Associations de l'Arbresle :

Les mercredis après-midi sur rendez vous :

- ◆ Distribution alimentaire aux personnes que le Secours populaire accopagent
- ◆ Echanges, convivialité...

Les samedis matins :

- ◆ Accueil des donateurs (vêtements, jouets, livres, vaisselle...) et distribution de vestiaires aux personnes accompagnés par le Secours Populaire.

Mais aussi organisation ou participation aux vacances (colonies, séjour en familles, Journée des Oubliés des Vacances, journée Vacances Arbresloise), ateliers santé (médecine chinoise et relaxation),

« Randonnées - Rencontres », arbres de Noël, actions Copains du Monde...



Restaurant du Cœur
15, rue de Lyon
69210 L'Arbresle

04 78 35 20 36

Les Restaurants du cœur ont pour mission d'apporter, sur le territoire, une aide aux personnes en difficultés notamment dans le domaine alimentaire, par la distribution de denrées, en effectuant toute action qui contribue à réinsérer les personnes dans la vie sociale et économique, et d'une manière générale, par toute action contre la pauvreté.

L'antenne de l'Arbresle propose :

- ◆ Diverses activités d'aide à la personne : accès au droit, conseil, aide administrative, conseil budgétaire, soutien à la recherche d'emploi....
- ◆ Activités artistiques, atelier de français, santé....
- ◆ Don de matériel, aide alimentaire.....

L'équipe de bénévoles vous accueille le jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Campagne d'été du 25 mars au 31 juillet

LOGEMENT

D'URGENCE

Rue du Nord, dans le bâtiment de l'école maternelle
Surface 90M²
3 chambres , 1 cuisine, 1 vaste séjour, 1 salle de bain, 1 WC

Le logement d'urgence :

- ◆ Est destiné à accueillir en urgence, une personne, un couple, une famille pour une période limitée, dans l'attente d'une solution pérenne,
- ◆ Priorité est donnée aux familles Bessenoises en difficulté temporaire, mise à disposition possible au niveau intercommunal,
- ◆ Fonctionnel, prêt à être occupé,
- ◆ Un représentant du CCAS ou agent accueille les personnes et évalue les aides éventuelles supplémentaires à mettre en place,
- ◆ Les travaux réalisés pour un coût total de 17 233 € subventionnés par le Département à hauteur de 9 500€ ainsi que de nombreux dons de particuliers ont permis une remise en état ainsi que de renouveler le mobilier et d'équiper au mieux le logement,
- ◆ Des bénévoles ont restauré et relooké certains éléments pour transformer cet appartement en un lieu de vie agréable ,
- ◆ L'équipe technique municipale a également œuvré pour le déménagement, les divers travaux et le réaménagement.

Nous remercions vivement les personnes ayant permis de réaliser cet aménagement par leurs dons ou leur investissement.



Chambre enfants 1 lit * 1place



Vaste salon lumineux



URGENT RECHERCHE PERSONNEL

Notre association ADMR de Bessenay est en difficulté en raison d'un nombre de demandes croissantes pour des situations de personnes en très grande dépendance sur les 5 communes desservies et surtout par manque de candidatures pour le métier d'aide à la personne.

Nous recrutons des auxiliaires de vie sociale et du personnel d'entretien ménager pour renforcer notre équipe fragilisée et restreinte par la crise sanitaire.

Notre équipe est motivée, dynamique et sympathique avec un accueil très chaleureux et un accompagnement par un tutorat de mise en route sur le secteur

Notre demande a un caractère urgent en raison de l'approche des congés d'été et pour répondre au mieux aux sollicitations des personnes dépendantes des services médico sociaux au domicile.

Notre vocation : apporter notre aide à l'ensemble de la population pour un peu plus de confort, pour retrouver un équilibre familial, ou tout simplement, pour continuer à vivre chez soi.

Donnez du sens à votre carrière et rejoignez les équipes du premier réseau associatif du service à la personne en nous contactant

ADMR BESSENAY - 6 Chemin de la Drivonne - 69690 Bessenay -
04 74 70 87 11 - admr.bessenay@fed69.admr.org

- Flyer agriculteurs : une réflexion est en cours pour la création d'un flyer répertoriant les producteurs et points de vente dans le but de dynamiser la production locale. Ce projet se concrétise en partenariat avec les communes de St Julien s/B et Bibost.

- Site internet de la commune : la commission communication démarre également la revue du site internet pour une refonte liée aux évolutions informatiques et une meilleure utilisation avec plus de lisibilité.

○ **Fleurissement et cadre de vie**

- Aménagement des Croix : Après avoir rencontré tous les bénévoles qui s'occupent des croix dans les hameaux bessenois, la commission fleurissement a choisi de repenser certains massifs et aménagements aux pieds de celles-ci. Ainsi, les croix du Trève, de Bernay les Potelières, de Jussieu et de Jainon ont pu en bénéficier. Ceci n'aurait pas été possible sans l'aide des bénévoles fleurissement, surtout masculins, puisqu'il a fallu manier la scie, la bêche et la pelle. Merci à tous pour leur aide. Vous pouvez désormais profiter de belles balades pour découvrir ou redécouvrir ces patrimoines bessenois et les hameaux associés.

- Désherbage : La commission et les bénévoles ont aussi comblé les journées clémentes de mars en réalisant le désherbage du rond-point de St Irénée, du carrefour de la Brévenne, du massif de la Place Neuve...

- Carrefour de Bartassieux ; il est en cours de réaménagement, le travail est effectué par le service technique.

Tous ces travaux et aménagements sont désormais pensés de façon à diminuer l'arrosage avec donc moins de plantes annuelles gourmandes en eau et plus de vivaces mais également en favorisant la préservation des abeilles avec des fleurs et arbustes mellifères. Nos labels 1° fleur des villes et villages fleuris et 1° abeille restent des fils conducteurs.

Enfin le service technique a effectué un important travail de démoussage dans le village sur les murets essentiellement ... un p'tit coup de neuf !

○ **Santé**

Suite au travail de la commission santé, l'arrivée d'un premier médecin est désormais confirmée pour le 1^{er} Juin 2021 au Centre de Santé et d'un second pour le 02 Novembre. Une assistante administrative arrivera également début Juillet.

Joël Brun, kinésithérapeute, a, quant à lui, démarré son activité le 1^{er} avril 2021. La commune a participé à hauteur de 5 000 € au financement de son équipement, qui reste propriété de la commune.

○ **Culture**

La bibliothèque a dû annuler le spectacle jeunesse de la nuit du conte en raison des conditions sanitaires ; il est reporté à l'automne.

Elle organisera par ailleurs la Nuit de la Poésie à la Chapelle de Ripan le vendredi 11 juin au soir.

Et bien sûr, elle reste toujours ouverte aux horaires habituels dans le strict respect des protocoles sanitaires en vigueur.

○ **Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse**

- Les conseils d'école des deux écoles ont eu lieu, en présentiel pour les 3 collines et sous forme d'un compte-rendu pour Les Echaras, dont l'effectif est à suivre pour la rentrée prochaine.

- Cantine scolaire : pour pallier l'absence de la remplaçante de la cuisinière, un nouveau cuisinier a pris ses fonctions. Une réunion en visioconférence a été proposée aux parents le mardi 23 mars dernier avec le prestataire qui livre les repas. Une dizaine de famille a participé.

- Conseil de vie sociale de la MJC : il a confirmé une fréquentation régulière le mercredi. Le centre de loisirs de février a, pour sa part, été très calme. Dans l'ensemble, depuis le début de la crise sanitaire, de nombreuses irrégularités au niveau des effectifs sont constatées. L'équipe de la MJC avait dû être renforcée sur la période septembre-octobre par les ATSEM pour accueillir tous les enfants le matin, ces besoins ne se font plus sentir actuellement.

- Grain de Sel : l'activité démarre doucement.

- Chantiers Jeunes : Tu as entre 14 et 20 ans et tu souhaites t'investir dans un projet d'intérêt général pendant les vacances scolaires ? Trois projets se mettent en place sur notre commune : à l'occasion des vacances de Pâques, un premier « chantiers jeunes » prendra place au cimetière

pour la réalisation des inter-tombes en béton et un désherbage, du 19 au 22/04 à raison de 5 heures par jour. Un second chantier sera porté par les Amis du Patrimoine et de l'Environnement en Juillet et un troisième dans l'été ou à l'automne, à nouveau porté par la commune. Il concernera la peinture des sanitaires de la cour du haut de l'école.

Tu es intéressé pour participer au premier chantier qui démarre le 19 Avril ? Nous t'invitons à contacter la mairie de Bessenay sans tarder afin de t'inscrire. Une gratification de 100 € par chantier sera versée à chaque jeune. N'hésites pas à venir t'engager dans la vie de ta commune !

○ Agriculture

Quinze pièges à frelons asiatiques ont été posés. Huit bénévoles assureront le suivi de ces pièges. La commission travaille sur une présentation de l'irrigation aux enfants du périscolaire et une visite d'étang est prévue avec les scolaires courant Mai.

○ CCPA

- Le Pays de L'Arbresle au cœur du programme « Petites Villes de demain » : La CCPA et les communes de L'Arbresle et Sain Bel ont appris que leur candidature au dispositif national « Petites villes de demain » ont été retenues. Il s'agit d'un programme qui entend accompagner les communes en jouant un rôle sur un territoire afin de renforcer leur attractivité à travers le maintien et le développement de services publics et privés, l'amélioration de l'habitat ou l'aménagement d'espaces publics et ainsi améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et celles aux alentours. Ce programme concerne 1000 communes de moins de 20 000 habitants dont 12 binômes commune(s)-intercommunalité dans le Rhône. Il s'étalera sur les six ans à venir.

- Lancement de deux dispositifs à destination des jeunes : Dans le cadre de sa politique jeunesse communautaire, la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle vient de lancer deux dispositifs : l'appel à projet jeunes et les chantiers jeunes. Ils ont pour vocation de permettre aux jeunes de prendre part à la vie du territoire et à s'investir directement pour l'intérêt général en proposant des projets.

Permis de construire déposés

NOM	ADRESSE terrain Bessenay	OBJET	Déposé le
LAMURE Romuald BELMONTE Laura	24 chemin de Bartassieux	Extension d'une maison d'habitation.	26/01/2021 Accordé le 01/03/2021
ROCHARD Denis GOUJET Sylvie	12 rue Saint-Irénée	Construction maison individuelle.	27/01/2021
COQUARD Alain	7 route de Crussilleux	Construction d'un hangar agricole.	01/02/2021
LIMOUSIN Yohann et Axelle	1 allée Côté Sud	MODIFICATIF : position pool-house et piscine modifiés ainsi que façade nord.	03/02/2021 Accordé le 23/03/2021
SCI DU CONAN CHAZAUD Thomas	74 chemin des Varenes	Permis d'aménager : extension d'un terrain de camping.	05/02/2021
CHAZAUD Mona	24 chemin du Mortier	Terrasse en bois 25 m2 sur pilotis.	16/02/2021 Accordé le 11/03/2021
SCI FGH IMMO 16 GUERPILLON Franck	1 chemin des Dimes	Modification, suppression et création d'ouvertures en façades.	16/02/2021 Accordé le 10/03/2021
SCI Champ de courses FARGERÉ Frédéric	5 allée du champ de courses	MODIFICATIF : Pose de bardage bois naturel sur un abri de stockage	17/02/2021 Accordé le 11/03/2021

MOREL Laurent	17 chemin des Rivières en Haut	Création d'une fosse à lisier.	09/03/2021
SERRAILLE Nicolas	10 rue de Beauzac	Agrandissement d'une habitation.	15/03/2021
CHARRASSIN Alain	89 route de Jussieu	Création d'un abri pour véhicules ;	18/03/2021
NOTTER Jean-Jacques	7 chemin de Combe Rochette	Agrandissement du sous-sol et rénovation terrasse ;	19/03/2021
BLANC Jean-Claude PROTIERE Carole	104 Route de la Combe	Véranda de 18 m2.	22/03/2021
SCI FGH IMMO 16 GUERPILLON Franck	1 chemin des Dimes	Démolition partielle d'une ancienne grange menaçant de s'effondrer. Reconstruction à l'identique.	25/03/2021

Questions diverses

Jacques Maligeay souhaiterait avoir des explications sur le caractère du document Info Elus. Madame le Maire lui indique qu'il s'agit d'un document de travail envoyé à tous les élus suite aux réunions entre le maire, les adjoints et les conseillers délégués dont l'objectif est de relater tous les sujets abordés pour une information complète des conseillers municipaux.

Jacques Maligeay demande en outre si des procédures engageant la commune sont en cours ; la réponse est négative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de conseil municipal est levée à 22 h 30.

Expression des élus

Liste Bessenay Horizon 2025

De Corinne TULOUP et Jacques MALIGEAY à vous, Mesdames, Messieurs,

La pandémie apparue en début d'année dernière continue malheureusement d'entraîner des difficultés en tous genres perturbant nos vies de tous les jours, et rendant sans aucun doute difficile à court terme, un retour à notre vie d'avant. Les conséquences de cette crise imposent de nouvelles réflexions à tous et notamment dans notre vie municipale.

Après l'absence de conseil municipal en février que nous regrettons (absence de sujets et donc de délibérations ?), l'ordre du jour (abondant) de ce conseil municipal nous interpelle sur deux points majeurs : le budget primitif 2021 et la modification du PLU.

1° La présentation des orientations du budget communal 2021 semble totalement occulter le contexte actuel et nous nous étonnons de la proposition de budgéter une étude de 30 000 € pour un projet « d'espace culturel » pour ne pas dire une nouvelle salle des fêtes. Et qui dit « espace culturel » s'il s'agit bien de cela, dit politique culturelle. Quelle sera-t-elle ? Et alors quel sera le sort de la salle des « fêtes » du Prado ? Et que penser de l'absence d'informations et d'actes sur la mise en place de la transition énergétique, socle du plan de relance ? De même, nous constatons l'absence totale de communication sur le plan pluriannuel d'investissement de la CCPA avec trois projets structurants pour près de 10 000 000 €. Les dépenses de la CCPA doivent à notre sens être connues des citoyennes et citoyens.

2° Dans le prolongement du refus du transfert (automatique en 2026) de la compétence en matière d'urbanisme à la CCPA (Conseil Municipal du 17/11/2020), nous nous attendions à une modification ambitieuse du PLU à l'instar de certaines communes voisines. Nous pensions alors que la décision des élus majoritaires reposait sur un projet conséquent. Malheureusement, seule une modification minimale (zones Nh et A) prise dans l'urgence de « conformité », interviendra sans réelle étude globale et surtout sans consultation et débat avec l'ensemble de la communauté villageoise.

Le devenir de notre commune concerne toute la population et il est totalement inconcevable de ne pas proposer une large concertation citoyenne pour l'avenir de notre village. Cette modification permettra-t-elle l'accueil de nouveaux bessenais et la pérennisation de notre école mais aussi de nos commerces et de nos services ? Beaucoup d'enjeux méconnus par nos concitoyens dans les méandres de la gestion d'un PLU. Il est encore temps d'organiser en dépit des contraintes sanitaires actuelles un véritable débat afin d'éviter que le « Mieux vivre ensemble demain » ne reste qu'un simple slogan de campagne électorale !!!

Infos mairie

○ Nathalie SERRE, députée du Rhône tiendra une permanence en mairie de L'ARBRESLE le vendredi 30 avril de 9h30 à 11h 30 bureau n°2.

○ Recensement militaire :

Pour cela, viens à la mairie de Bessenay dans les 3 mois qui suivent ton 16^{ème} anniversaire. Il faudra apporter à l'accueil ta carte d'identité et le livret de famille de tes parents.

A quoi ça sert ?

Lors de ton recensement, une attestation te sera remise. Elle est nécessaire à toute inscription aux examens et concours officiels en France (ex : Bac, permis de conduite, concours de la fonction publique...). Cette démarche facilite également ton inscription sur les listes électorales.

○ Inscriptions à l'école des Écharas de Bessenay

Pour les enfants nés en 2018 et avant :

Nous pouvons pré-inscrire les enfants nés en 2019 avant septembre 2019 mais les inscriptions définitives se feront sous réserve des places disponibles par ordre d'ancienneté dans l'année.

Les inscriptions à l'école primaire (classes enfantines + classes élémentaires) auront lieu, sans rendez-vous, le :

Jeudi 29 avril de 8 H 40 à 11 H et de 13 H 40 à 16 H 30

Vendredi 30 avril de 8 H 40 à 12 H et de 13 H 40 à 18 H

Jeudi 6 mai de 8 H 40 à 12 H et de 13 H 40 à 16 H 30

Vendredi 10 mai de 16 H 40 à 18 H

Ou sur rendez-vous par mail : ce.0693895j@ac-lyon.fr Tél. : 04 74 70 85 45 (pendant les horaires d'inscription)

Se munir des documents suivants :

- Livret de famille ;
- Carnet de santé (ou photocopie) à jour des vaccinations obligatoires ou certificat médical de contre-indication à ces vaccinations ;
- Certificat de radiation de l'école précédente pour les enfants déjà scolarisés.

NB : Les enfants déjà scolarisés à l'école Les Echaras n'ont pas besoin d'être réinscrits y compris les enfants de GS qui passent automatiquement en CP.

○ Recherche de bénévoles

Appel aux parents d'élèves ou tout autre bénévole pour se poster au niveau du passage piéton, à la sortie du parking aux heures d'entrée/sortie d'école, afin de sécuriser la zone et de permettre aux enfants de traverser en toute sécurité. Vous êtes intéressés ? N'hésitez pas à contacter la mairie.

Infos diverses

○ **Remerciements** : les enfants de **Madame Marie Lucienne PINET** remercient toutes les personnes ayant pris part à leur peine lors du décès de leur maman.

○ Très touchés des marques de sympathie que vous avez témoignées lors du décès de **Madame Blandine GAYET**, ses enfants et petits-enfants vous remercient très sincèrement d'avoir partagé leur peine par votre présence ou message d'amitié.

○ **Infirmières** : depuis le 1^{er} avril, Mesdames Laëtizia RAYNAUD et Amandine BLANCHET succèdent à Mesdames OGEARD et BOUGEOT, parties vers d'autres horizons.

Le numéro de téléphone, les horaires et l'adresse du cabinet restent inchangés ;
Tel 06 15 44 01 56 - cabinet ouvert du lundi au samedi de 7h30 à 8h00 puis sur RDV
Cabinet : 20 rue du Commerce.

○ **Santé : nouveaux professionnels sur la commune**

Infirmière : Madame Aloysia MERUT FARGET: 29 route des Vernays 06 31 16 57 65.

Kinésithérapeute : Monsieur Joël BRUN 6 chemin de la Drivonne 07 49 57 99 77

○ **Don du sang** : à St Germain-Nuelles salle polyvalente du Colombier impasse du Stade :
vendredi 23 avril de 9h à 13h et de 15h à 19h (se munir d'une pièce d'identité et ne pas venir à jeun). Site d'inscription : <https://efs.link/rdv>

Chaque année, les dons de sang permettent de soigner 1 millions de malades.

Depuis peu, le site internet de l'Etablissement Français du Sang a évolué, notamment avec une nouvelle rubrique « où donner » bien plus intuitive pour trouver des collectes. A également été ajouté une foire aux questions pour répondre aux plus récurrentes interrogations concernant le don.

Infos Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle

○ **Chantiers Jeunes** : mission d'une semaine pendant les vacances scolaires pour les jeunes de 14 à 20 ans. Ces chantiers se déroulent pendant les vacances scolaires. Ils ont un intérêt général : mise en peinture de locaux publics, petit entretien d'espaces verts, débarrassage, construction de petit mobilier. Les jeunes percevront une gratification de 100 € par semaine de chantier, l'équivalent de 20h de travail par semaine. Ils resteront tout le temps du chantier sous la responsabilité de la structure jeunesse qui détachera un animateur spécifiquement.

Tu souhaites plus d'informations ? N'hésites pas à contacter Heddi Martinez, le Coordonnateur Jeunesse de la CCPA au 07 61 29 70 37 ou heddi.martinez@paysdel'arbresle.fr

○ **PanneauPocket** : vous pouvez maintenant être connecté avec les informations de la Communauté de Communes : CC du Pays de l'Arbresle

○ **Les lingettes et les masques** : quels dégâts pour nos canalisations ? La CCPA attire l'attention des abonnés de l'assainissement collectif sur la question des lingettes et des masques qu'ils causent aux infrastructures de traitement des eaux usées. Au lieu de se retrouver **dans la poubelle avec les ordures ménagères**, les lingettes et les masques atterrissent souvent dans les toilettes, donc dans les canalisations et dans les stations d'épuration. Ils causent donc, à grande échelle, l'obstruction des branchements de raccordement aux réseaux et endommagent, au passage, les équipements des usines de traitement.

○ **Cadastre solaire de l'Ouest Lyonnais** : Découvrez un outil fiable et gratuit pour mesurer le potentiel solaire de votre toiture !

Depuis le 24 février 2021, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) met à votre disposition un cadastre solaire disponible sur <https://ouest-lyonnais.cadastre-solaire.fr/>. Il s'agit d'une cartographie couvrant le territoire des 4 intercommunalités du SOL, dont la CCPA, qui permet de mesurer gratuitement le potentiel solaire de votre toiture à partir de la saisie de votre adresse. Le cadastre solaire vous donne accès rapidement à différentes informations sur votre toiture : la surface de panneaux optimale, les coûts d'installation, les gains d'énergie, le retour sur investissement et les bons contacts à avoir pour concrétiser le projet. Vous pourrez ainsi visualiser l'intérêt d'installer des panneaux thermiques pour chauffer votre eau, ou photovoltaïques pour vendre ou autoconsommer l'électricité produite. De plus, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé et gratuit. Le SOL porte le schéma de cohérence territoriale et organise l'aménagement du territoire de l'ouest lyonnais regroupant 41 communes et 125 000 habitants. Les élus ont adopté un plan climat énergie territorial en 2012, constituant ainsi une première étape dans la politique de lutte contre le réchauffement climatique et l'émission de gaz à effet de serre. Labellisé territoire à énergie positive, l'ouest lyonnais s'engage donc à réduire drastiquement ses consommations énergétiques d'ici 2050 et à les couvrir autant que possible par de l'énergie locale renouvelable, notamment grâce à son nouveau Plan Climat Air Energie Territorial.

Mairie : Un nouveau logo, une charte graphique

Logotype

Reprise des couleurs historiques du blason avec l'intégration de dégradés pour plus de dynamisme et de modernité



ROUGE ROSÉ :
Douceur et d'énergies positives.
Elle illustre parfaitement le fruit et plus particulièrement de la culture de la cerise.

VERT :
Nature, calme et sérénité, harmonie, renouveau.
Elle illustre ici la présence de paysage variés et de terres agricoles vivantes.

JAUNE :
Lumière, dynamisme, énergie et créativité.
Un paysage gorgé de soleil où il fait bon vivre.

La feuille verte gorgée de soleil :
Symbole d'un village au cœur de la nature.

La Chapelle de Ripan :
Symbole indissociable de l'identité du village. Présent historiquement sur le blason de la commune, c'est un point de repère et un élément important du patrimoine bessenais.

La lettre « B » de Bessenay stylisée en cerise : Elle reflète ici le dynamisme du village. Suivant la perception de chacun, certains y verront un cœur, d'autres une lettre, d'autres un fruit... Le fruit et notamment la cerise est un élément important dans la promotion de l'agriculture du territoire.



Arrondi et souple, l'écriture de type « Manuscrite », permet de mettre en avant le côté humain, elle évoque la douceur de vivre.

Le cercle protecteur :
Le rond est d'abord un symbole d'unité, d'alliance et de protection mais aussi d'harmonie et de la nature. C'est un élément important pour illustrer le tissu associatif présent dans la commune.

Baseline « un village, une énergie » vient ici comme une signature, elle attire la curiosité et marque clairement l'identité de village.

Environnement : pose de pièges pour frelons asiatiques



Le printemps est là, Dame Nature renaît...et avec elle nos si précieuses abeilles que nous devons protéger du redoutable prédateur qu'est le **frelon asiatique**.

Ce samedi 27 mars, la commission agriculture aidée de bénévoles engagés s'est justement retrouvée pour l'installation **des pièges** à frelons asiatiques. Comment se présentent ces pièges ? de simples caisses en bois munies de filtres pourrait-on dire ! Mais, Denis Jaffré, apiculteur breton, a été très ingénieux en concevant ces pièges révolutionnaires puisque, en plus d'être homologués (Concours Lépine 2018), ils sont sélectifs : ils ne piègent

effectivement que les reines (plus grosses) qui sont les seules capables de monter une colonie puis le nid. Ainsi la pose des pièges doit intervenir en ce moment puisque sans reine, pas de nid ! Et pas de souci pour le reste de la faune (abeilles, bourdons, osmies, frelons européens...) puisque les filtres permettent leur libération ! Aujourd'hui, le territoire de Bessenay est doté de **15** pièges répertoriés et installés sur des lieux stratégiques ; 8 bénévoles en assurent le suivi !



Conception, diffusion : mairie de Bessenay